



56^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif renforcé sur le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Richard Bennett

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

18 juin 2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Nous remercions les femmes afghanes pour leurs témoignages courageux.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Merci pour votre rapport. Nul ne peut plus douter que le système de discrimination, de ségrégation, de non-respect de la dignité humaine et d'exclusion visant les femmes et les filles pratiqué par les Talibans est systématique et institutionnalisé.

Nous saluons l'important travail que vous avez effectué ensemble avec le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Même si l'apartheid fondé sur le genre n'est pas encore reconnu dans le droit international en tant que crime contre l'humanité, cette expression décrit au mieux l'oppression définissant la gouvernance des Talibans : c'est également ce que nous rapportent les femmes afghanes. Le Luxembourg espère que la codification de ce crime, de même que son rejet universel par tous les pays respectant le droit international mènent à la fin de sa perpétration.

Nous soutenons vos recommandations aux autorités de fait, surtout l'obligation urgente pour rétablir un accès égal, inclusif et équitable des femmes et des filles à une éducation de qualité complète. Les femmes et les filles doivent participer à tout débat politique concernant le futur de l'Afghanistan, notamment le processus de Doha.

Monsieur Bennett,

Comment assurer que les droits humains soient au cœur de ce processus ?

Je vous remercie.

(231 mots – temps de parole 1 min 30 s)